

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 095-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.314

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Sponsoring hospitalier: faire la transparence

Le Conseil-exécutif, en sa qualité de propriétaire et d'autorité de surveillance des hôpitaux publics du canton de Berne, répond de la bonne utilisation des deniers des contribuables et des fonds des caisses maladie. On sait que certains hôpitaux parrainent des activités en versant de l'argent ou des prestations pécuniaires, ce qui semble très problématique. Surtout compte tenu du coût de la santé qui augmente tous les ans dans d'incroyables proportions.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les hôpitaux doivent-ils déclarer et justifier ce parrainage de manière transparente et complète ? Sous quelle forme ?
2. Les hôpitaux ne devraient-ils pas publier de manière générale leurs contrats de parrainage ?
3. Le Conseil-exécutif sait-il que des hôpitaux allouent des fonds en faveur de la promotion du sport et de la culture ? Ne devrait-il pas enquêter à ce sujet et donner les raisons de ce sponsoring ?

Motivation de l'urgence :

Les prestations hospitalières rétrécissent comme peau de chagrin dans les régions de montagne, l'argument invoqué étant que l'argent ne suffit pas à assurer une couverture intégrale. Dans le Simmental et le Pays de Gessenay, les femmes enceintes doivent faire plus d'une heure de route pour accoucher. Si les hôpitaux utilisent les deniers des contribuables et les fonds des caisses maladie pour autre chose que les soins de base, la population ne l'acceptera certainement pas.